

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/08/30/2018031912/justel>

Dossier numéro : 2018-08-30/06

Titre

30 AOUT 2018. - Arrêté ministériel fixant la formule visée à l'article 9/13, alinéa premier, de l'arrêté du Gouvernement flamand du 20 juillet 2018 portant exécution du plan climatique relatif à l'infrastructure affectée aux matières personnalisables

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-10-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 05-10-2018 page : 75875

Entrée en vigueur : 15-10-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2019-06-12/17, art. 2, 002; En vigueur : 18-10-2019>